

**MOINS DE 18 ANS?  
INTERROGÉ OU ARRÊTÉ PAR LA POLICE?**

1. Vous devriez donner votre nom, votre âge et votre adresse exacts. Demandez au policier si vous êtes libre de partir. S'il vous dit non, il se peut qu'il vous arrête.
2. Demandez pourquoi on vous arrête. Vous avez le droit de savoir pourquoi.
3. Avant que la police ne puisse porter une accusation contre vous, elle doit prendre en considération les options suivantes :
  - a. vous laisser partir;
  - b. vous donner un avertissement;
  - c. vous remettre une mise en garde (et même en remettre une à vos parents) sur les lieux ou au poste de police;
  - d. s'il y a matière à porter une accusation, et si vous y consentez, vous orienter vers un programme communautaire.
4. Si le policier ne mentionne pas ces options, demandez-les lui poliment.

**Avocats de l'aide juridique (24 h sur 24) 1-800-268-8326 ou  
(la police doit vous donner ce no) 416-947-3330  
Justice for Children & Youth 416-920-1633  
(à l'extérieur de la RGT) 1-866-999-5329**